

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ATTRIBUZIONI DI UNA SUVVINZIONI ECCIZZIUNALI
D'INVISTIMENTU A ' FRATERNITÉ DU PARTAGE ' PÀ A
CUSTRUZZIONI DI UN LOCU DI VITA À PRÒ DI I PARSONI
SCANTATI NANTU À U TARRITURIU DI AIACCIU È
CIRCONDU
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
D'INVESTISSEMENT À LA FRATERNITÉ DU PARTAGE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN LIEU DE VIE INNOVANT
À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE
GRANDE MARGINALITÉ SUR LE TERRITOIRE DU
GRAND AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

Sur la commune d'Aiacciu, la Fraternité du Partage intervient depuis plus de trente ans pour accompagner les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion, notamment les grands marginaux.

L'association, soutenue par la Coordination de lutte contre les exclusions (CLE), souhaite aujourd'hui créer un lieu d'accueil à haut seuil de tolérance à destination des personnes en situation de grande marginalité et qui refusent d'intégrer les solutions d'hébergements dites classiques aux règles souvent trop restrictives pour ce type de public.

Ce projet, dénommé Paese di legnu, prendra la forme d'un habitat alternatif composé de chalets organisés autour d'un jardin et comprenant des habitations individuelles, des locaux pour les activités communes et pour les services administratifs.

Ces constructions en bois mobilisent la filière bois locale. L'objectif est de s'intégrer plus harmonieusement dans l'espace urbain.

L'accompagnement envisagé s'appuie sur le libre choix des personnes d'intégrer la structure et de faire appels aux services offerts qui se veulent pluridisciplinaires et centrés sur l'aller vers.

Afin de favoriser leur adhésion et leur adaptation progressive à un nouveau cadre de vie et à un espace de sociabilisation, le règlement sera très souple et évolutif s'adaptant aux problématiques rencontrées et en prenant en compte les situations d'addictions, l'accueil des animaux de compagnie et les possibilités d'aller-retour entre la rue et le centre d'accueil.

La prise en charge et l'accompagnement se feront à différents niveaux, tant par l'équipe en place au sein de la structure (travailleurs sociaux, accueillants, veilleurs de nuit) que par le réseau de partenaires intervenant pour l'accès aux droits, à la santé ou à l'insertion.

Ce projet innovant revêt un intérêt à plusieurs niveaux :

- sur le plan social, il présente un caractère exceptionnel de par sa dimension innovante dans la prise en charge d'un public souvent difficile à capter. L'association s'appuie à ce titre sur une expérience menée pendant la période

de confinement et dont les résultats étaient encourageants quant à l'adhésion des grands marginaux à ce mode d'accueil.

La démarche a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national en tant que projet expérimental s'intégrant dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022, ainsi dans la stratégie globale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'expérimentation est prévue pour trois ans et l'association bénéficiera d'un soutien financier de la part de l'Etat, aux moyens des crédits du plan France relance, à hauteur de 312 000 euros en matière d'investissement et de 300 000 euros annuels pour les charges de fonctionnement.

- sur le plan local, le projet Paese di legnu permet également d'agir en faveur du développement durable et en soutien à l'économie locale. En effet, l'association a choisi de valoriser les ressources insulaires en optant pour une solution de chalets démontables et transportables en bois de pin lariciu fournis et posés par une entreprise corse, l'entreprise Di legnu.

De nombreux partenaires soutiennent la démarche.

Ainsi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie met gracieusement à disposition un terrain pour l'installation des chalets pendant la durée de l'expérimentation et le Crédit Mutuel a fait un don d'un montant de 15 000 euros.

La commune d'Aiacciu a décidé de participer au financement de l'investissement à hauteur de 50 000 euros.

L'association a également obtenu un prêt de 60 000 euros auprès de Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) et espère obtenir des fonds de la part de la Fondation EDF.

Le coût global du projet pour sa partie investissement est estimé à 578 924 euros, dont 537 546 euros de dépenses liées à la construction.

Aussi, il est proposé que la Collectivité de Corse intervienne financièrement afin de soutenir le projet Paese di legnu, compte tenu de son intérêt tant social qu'économique et de son caractère exceptionnel et innovant.

Une participation à hauteur de 101 139 euros permettrait en effet à l'association de couvrir les frais de construction des chalets, soit 17,47 % du montant des dépenses éligibles à une subvention d'investissement.

Les dépenses afférentes à cette subvention seront affectées au budget pour l'exercice 2021 programme 5211.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au financement du projet Paese di legnu porté par la Fraternité du Partage à 101 139 euros pour des dépenses d'investissement ;
- d'approuver la convention d'investissement relative à la construction d'un lieu de vie innovant pour accompagner les personnes en situation de grande marginalité sur le territoire du Grand Aiacciu à conclure avec la Fraternité du Partage, telle que

figurant en annexe ;

- de m'autoriser à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.